# Fiche d'orientation

Date de la fiche d'orientation :	

## Entourez l'orientation préconisée

### CSAPA Hôpital de la Croix-Rousse :

04.26.73.25.90

fanny.galland@chu-lyon.fr 103 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004

#### CSAPA Lyon Presqu'île :

04.72.65.06.00

csapa.lyon@addictions-

france.org

22 rue Seguin 69002

#### PMI Lyon 1<sup>er</sup>:

04.28.67.14.15

mdm.lyon1@grandlyon.com 18 rue Neyret 69001

#### PMI Lyon 2<sup>ème</sup>:

04.28.67.17.00

mdms.lyon2@grandlyon.com 9 bis rue Sainte-Hélène 69002

## PMI Lyon 4<sup>ème</sup>:

04.28.67.22.10

<u>mdm.lyon4@grandlyon.com</u> 51 Rue Deleuvre 69004

#### Maternité de la Croix-Rousse :

<u>hcl.maternite-croix-</u> rousse@chu-lyon.fr

**OU** <u>CR.sagefemme-</u> <u>psychosociale@chu-lyon.fr</u>

103 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004 Equipe mobile de liaison en addictologie (ELSA) Hôpital de la Croix-Rousse :

04.26.73.28.40

<u>ghn.elsa@chu-lyon.fr</u> 103 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004

$D \Lambda$	$T_{1}$		NΙ	$\mathbf{T}$	- 1	$\overline{}$
$P\Delta$	- 1 - 1	-1	IΝ	- 1	.	$\vdash$
$I \cap$		$\perp$	I V	- 1		_

NOM Prénom :		
Date de naissance :		

Motif de l'orientation & Informations particulières :

#### RÈGLES DE TRANSMISSION D'INFORMATIONS

- Consentement éclairé : Toujours recueillir l'accord explicite de la patiente avant toute transmission d'information à un·e autre professionnel·le ou structure. Informer la patiente sur la nature des informations partagées, leur utilité et les destinataires.
- Respect du secret médical : Transmettre uniquement les informations strictement nécessaires à la prise en charge, dans le respect de la confidentialité.
- Clarté et pertinence : S'assurer que les informations transmises sont claires, précises, factuelles et utiles à la continuité des soins.
- Coordination : Privilégier, lorsque c'est possible, des échanges directs entre professionnel·les pour garantir la bonne compréhension et éviter les ruptures de parcours.
- Respect de la volonté de la patiente: Permettre à la patiente d'exprimer ses préférences sur les professionnel·les à contacter et sur le partage de certaines informations sensibles.
- Accessibilité : Remettre à la patiente, si elle le souhaite, un exemplaire ou un résumé de la fiche d'orientation et des coordonnées des professionnel·les vers lesquel·les elle est orientée.



